




---

 Séance du 11 octobre 2021
 

---

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
PCAET Validation du Projet
Référence
07_20211011_9.1

Date de la convocation
01/10/2021

Date d'affichage
15/10/2021

L'année deux mille vingt et un, le onze octobre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents :

Mme DÉLÉTRÉ, DECLE, RIFFLART, DESSEAUX, PINON, DEBART, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, SURHOMME, DELNEF, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, DESFOSES, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, MAGNIER, DURIEUX, HIVER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN, SAVREUX, DARRAGON.

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT donne pouvoir à M. RIFFLART  
 Mme RODINGER donne pouvoir à Mme DÉLÉTRÉ  
 Mme THIEBAUT donne pouvoir à M. SUIN  
 Mme CARON-DECROIX donne pouvoir à M. GAILLARD  
 M. WATELAIN donne pouvoir à M. FRANCOIS  
 M. PETIT donne pouvoir à M. MAGNIER  
 M. DINOARD donne pouvoir à M. BABAUT  
 M. GEST donne pouvoir à M. DARRAGON.

Excusés, absents :

Mme FOURÉ, FOUCAULT, Mme VERRIER, Mme SAVARIEGO, THEVENIAUD, RENAUX, DUFOUR, Mme VANDEPITTE, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, Mme A.M. LEMAIRE, LENGLET, NOBLESSE, CLIQUET,

A été nommé(e) secrétaire de séance :

M. Paul-Eric DECLE

Le projet PCAET du pôle métropolitain a débuté le 18 décembre 2018 par l'approbation de la méthodologie d'élaboration. L'état des lieux initial a été réalisé en 2019 et présenté en comité de pilotage avant d'être partagé avec les acteurs du territoire en septembre 2019.

La stratégie PCAET a été approuvée en conseil syndical le 13 février 2020 avant d'être partagée avec les acteurs du territoire le 3 mars 2020 lors de l'atelier « Passons à l'action », première étape de l'élaboration du programme d'action.

Durant cette année 2020, la méthodologie d'élaboration du programme d'action et le calendrier du projet PCAET ont évolué en raison de la crise sanitaire. Des ateliers se sont déroulés à distance et ont été complétés par des enquêtes et entretiens individualisés.

Le programme d'action élaboré est dit « provisoire » pour indiquer qu'il sera complété en 2023 par les plans d'actions « Territoire Engagé Transition Ecologique » des EPCI qui s'engageront ou renouvelleront leur engagement dans cette démarche portée par l'ADEME (ex démarche Citergie).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), puis NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 07 août 2015,

Vu la loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 fixant les objectifs pour la politique climatique et énergétique française,

Vu la loi climat et résilience du 24 août 2021,

Vu le décret du 28 juin 2016 et l'arrêté du 04 août 2016 définissant les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone et son décret du 21 avril 2020,

Vu l'ordonnance du 03 août 2016 relative aux règles applicables à l'évaluation environnementale des plans et programmes,

Vu l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, et son objectif, à l'échelle internationale, de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100 et d'adapter les sociétés aux dérèglements climatiques,

Vu le Paquet Climat de l'Union Européenne (3x20) et ses objectifs en matière de lutte pour le climat à l'horizon 2020, puis le Cadre européen pour le Climat et l'énergie à l'horizon 2030,

Vu le pacte vert pour l'Europe de l'Union Européenne du 11 décembre 2019 qui relève son ambition climatique avec une baisse de 55% des émissions par rapport à 1990,

Vu le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique),

Vu la délibération du 17 décembre 2018 du comité syndical du pôle métropolitain du grand amiénois actant les modalités et le lancement de l'élaboration du PCAET,

Vu la délibération du 13 février 2020 du comité syndical du pôle métropolitain du grand amiénois actant les objectifs stratégiques du PCAET du pôle métropolitain,

En conséquence, il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- D'approuver la structure du programme d'action en 17 axes stratégiques thématiques et 3 axes transversaux.
- D'approuver le programme provisoire d'action comprenant 130 mesures et 500 actions.
- D'autoriser le dépôt du projet PCAET auprès de l'autorité environnementale avec l'ensemble des pièces le constituant.
- De charger le Président du syndicat mixte de l'exécution de la présente délibération.

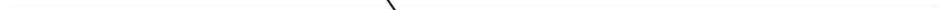
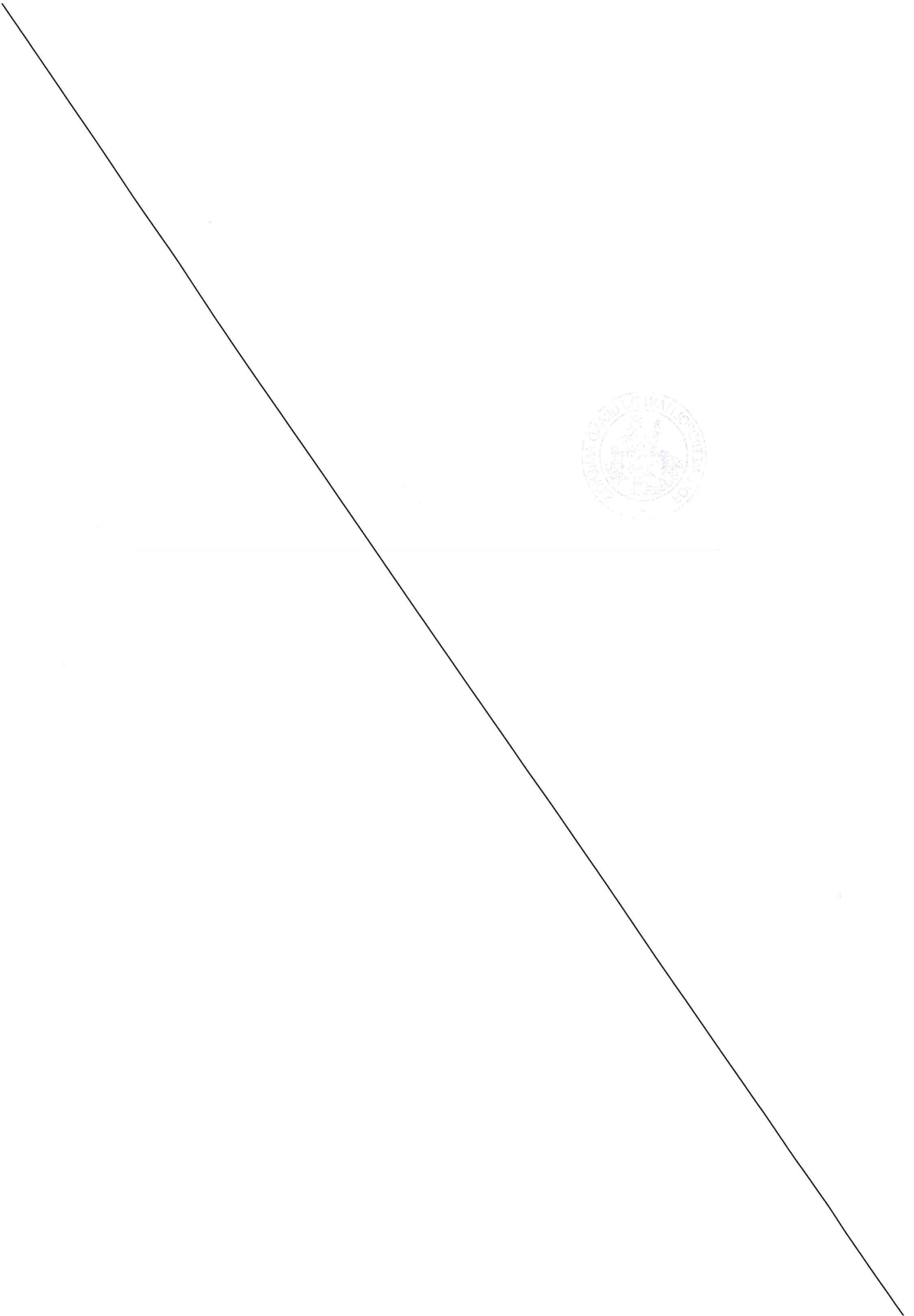
Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Approuve la structure du programme d'action en 17 axes stratégiques thématiques et 3 axes transversaux.
- Approuve le programme provisoire d'action comprenant 130 mesures et 500 actions.
- Autoriser le dépôt du projet PCAET auprès de l'autorité environnementale avec l'ensemble des pièces le constituant.
- Charge le Président du syndicat mixte de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré le 11 octobre 2021  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
P. RIFFLART

*P. Riffart*





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois**

**Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	07_20211011_91
Date de la décision :	2021-10-11 00:00:00+02
Objet :	PCAET : VALIDATION DU PROJET
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	080-200082063-20211011-07_20211011_91-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20211011-07_20211011_91-DE-1-1_0.xml	text/xml	858
Nom original :		
07_20211011_91.pdf	application/pdf	1317824
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20211011-07_20211011_91-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1317824

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	12 octobre 2021 à 14h58min20s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 octobre 2021 à 14h58min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Emilie Lriverend
En attente de transmission	12 octobre 2021 à 14h58min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 octobre 2021 à 14h58min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 octobre 2021 à 15h03min34s	Reçu par le MI le 2021-10-12

